

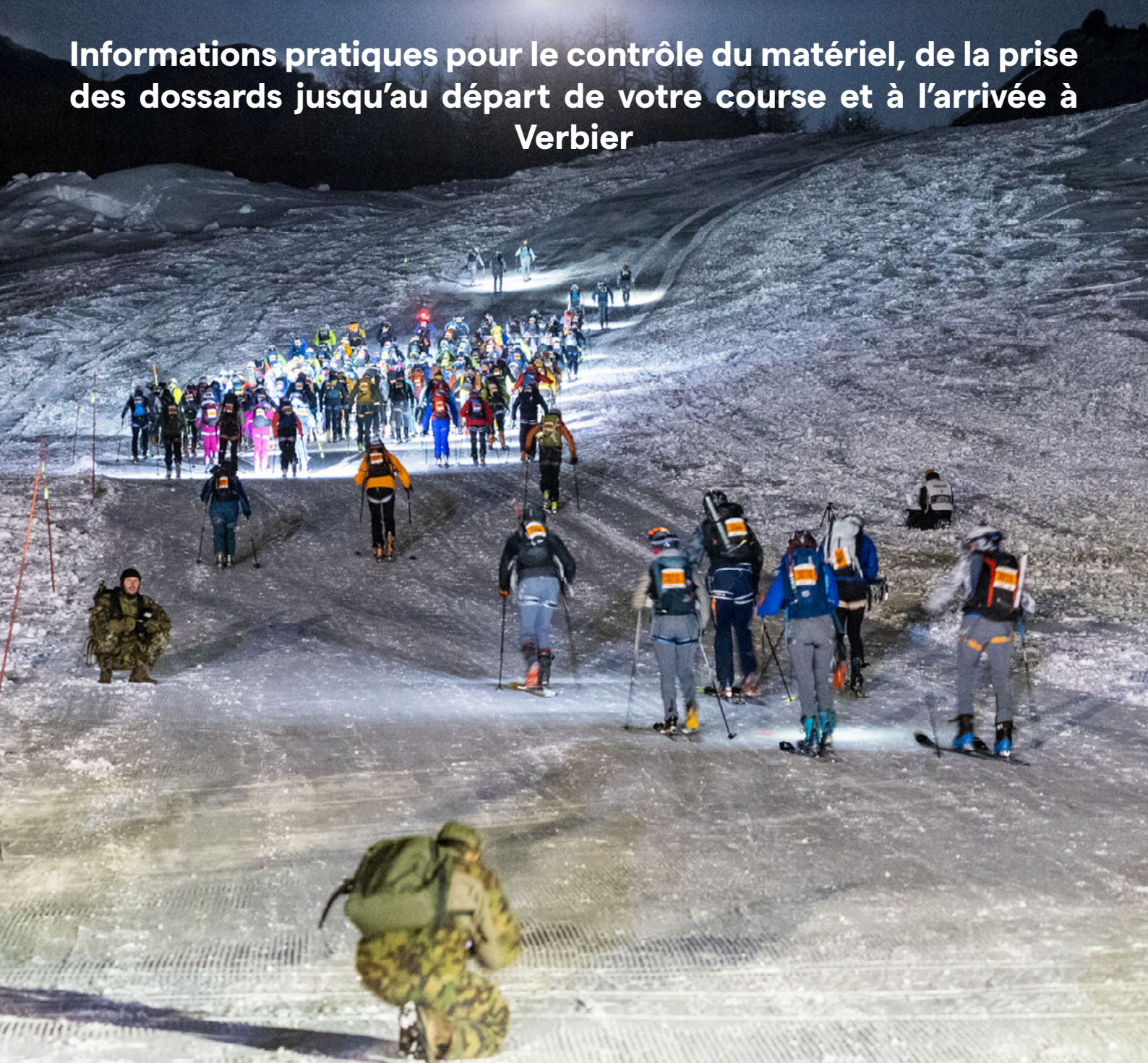


SCHWEIZER ARMEE
ARMÉE SUISSE
ESERCITO SVIZZERO
ARMADA SVIZRA

 PATROUILLE
DES GLACIERS

GUIDE DU PATROUILLEUR

Informations pratiques pour le contrôle du matériel, de la prise
des dossards jusqu'au départ de votre course et à l'arrivée à
Verbier



13 – 19 avril 2026

pdg.ch

Zermatt → Arolla → Verbier

Informations générales	→	4
Contrôle matériel checklist	→	5
Contrôle matériel avancé	→	6
Contrôle matériel principal	→	7
Départ des courses Zermatt Arolla	→	8
Mobilité	→	12
Arrivée à Verbier	→	16
Système de paiement à Verbier	→	17



Informations générales

- Les courses du week-end (A2 & Z2) sont complètes.
- L'organisateur n'accepte plus les changements de catégorie de course (basculement de la course A1/Z1 vers les courses A2/Z2).
- Les heures de départ de 22:00 et 22:45 des courses Z1 & Z2 sont complètes.
- Les heures de départ de 04:00 et 04:30 des courses A1 & A2 sont complètes.
- Les patrouilles peuvent modifier leur composition jusqu'au 31 mars 2026 selon l'annexe 1 au règlement de la Patrouille des Glaciers.
- Les demandes de mutations (changement de la composition de la patrouille) qui interviennent après cette date ne seront plus prises en compte sauf cas d'exceptions dûment justifiés (ex: certificat médical).
- La réactivation du 4e membre de la patrouille est possible.
- Une fois que la patrouille est en possession des dossards et l'enregistrement terminé, la configuration de la patrouille est définitive. Aucune modification ne sera acceptée.
- Le nom des participants ne figure plus sur le dossard. Seul le nom de la Patrouille y figure.
- Le bon de réduction permettant aux trois membres de la patrouille de voyager gratuitement sur le réseau des partenaires de transports publics pour se rendre à la course et en revenir, sera envoyé par le chronométrateur aux chefs de patrouilles au courant de la semaine qui précède les courses.
- Le mode opératoire pour l'activation se trouvera dans la même communication.
- Le bon de réduction à hauteur de 50% pour 3 membres de l'entourage du patrouilleur sera envoyé en même temps.
- Le certificat de participation sera envoyé aux chefs de patrouille à la fin des courses par le chronométrateur de l'épreuve.
- Une enquête de satisfaction sera envoyée aux chefs de patrouilles durant la semaine qui suit les courses.

Contrôle matériel - checklist

• Nouveauté PdG 2026 :

Dorénavant les patrouilles qui se présentent au contrôle matériel **avancé**, peuvent retirer après l'enregistrement (contrôle d'identité) de leur patrouille, **leurs dossards** contre remise du bon de retrait émis par le chronométrateur.

- Prendre une **pièce d'identité valable** (carte d'identité ou passeport) avec soi pour la vérification de l'identité des patrouilleurs auprès du bureau de course du chronométrateur de l'épreuve.
- Prendre le **bon de retrait** envoyé par le chronométrateur (indispensable pour le retrait des dossards).
- **Un seul** patrouilleur peut faire contrôler l'ensemble du matériel de la patrouille. La prise des dossards de la patrouille est possible sous condition d'avoir les pièces d'identité de la patrouille au complet.
- **Vérifier son matériel avant le contrôle** → voir annexe 5 au règlement de la Patrouille des Glaciers.
- Il est possible que deux patrouilles ne participant pas le même jour se prêtent du matériel, à condition d'avoir effectué le contrôle du matériel.



Contrôle matériel – avancé

Activité	Dates	Horaires	Lieu	Emplacement
Contrôle matériel avancé Retrait des dossards possible à la fin du contrôle matériel avancé et de l'enregistrement Présentation du bon de retrait envoyé par le chronométreur est obligatoire	Samedi 11.04.2026	09:00 - 17:00	Centre de recrutement de l'Armée, Route de Grandcour 59, 1530 PAYERNE	
	Dimanche 12.04.2026	09:00 - 18:00	Place d'armes de SION, Rue des Casernes 40, 1950 SION	
	Lundi 13.04.2026	15:00 - 20:00		

Contrôle matériel – principal

Catégories	Dates	Horaires	Lieu	Emplacement
Courses Z1 - ZERMATT Contrôle matériel	Mardi 14.04.2026	08:30 - 17:00	ZERMATT, Triftbachhalle Triftbachstrasse 7 3920 ZERMATT	
Courses Z2 - ZERMATT Contrôle matériel	Vendredi 17.04.2026	08:30 - 17:00		
Courses A1 - AROLLA Contrôle matériel	Mardi - Mercredi 14.04.2026 - 15.04.2026	14:00 - 03:00	Place d'armes de SION, Rue des Casernes 40, 1950 SION	
Courses A2 - AROLLA Contrôle matériel	Vendredi - Samedi 17.04.2026 - 18.04.2026	14:00 - 03:00		



Départ des courses

Zermatt

- La prise des logements peut se faire dès 14:00 ou selon accord avec l'hébergeur.
- La cérémonie d'ouverture des courses de la Patrouille des Glaciers à 16:30 / 18:00 à l'église de ZERMATT le mardi, 14.04.2026 et vendredi 17.04.2026.
- Dès 21:00, contrôle matériel pour le 1er départ à la place de la Gare à ZERMATT. Pour les autres départs, les patrouilles doivent être sur place au moins 45 minutes avant leur départ.
- Horaire des trains (sous réserve de modifications) :

TÄSCH – Départ	ZERMATT - Arrivée	TÄSCH – Départ	ZERMATT - Arrivée
20:35	20:47	22:30	22:42
20:55	21:07	23:00	23:12
21:15	21:27	23:30	23:42
21:35	21:47	00:00	00:12
21:55	22:07	01:00	01:12

Départ des courses

Arolla

Avec contrôle matériel à effectuer aux casernes à SION

- Des navettes sont à disposition depuis la gare CFF SION jusqu'aux casernes dès 20:00.
- Les patrouilles ayant effectué le contrôle matériel à SION et retiré leurs dossards le jours de la course (mardi 14.04. → mercredi 15.04 et vendredi 17.04. → samedi 18.04.2026), seront par la suite dirigés vers le lieu d'embarquement des navettes dans l'enceinte de la caserne de SION en fonction de leur heure de départ.
- Une collation est à disposition aux patrouilleurs à la Halle BARBARA dès 23:30.
- L'horaire de départ des navettes depuis les casernes à SION en direction d'AROLLA est le suivant:

01:00

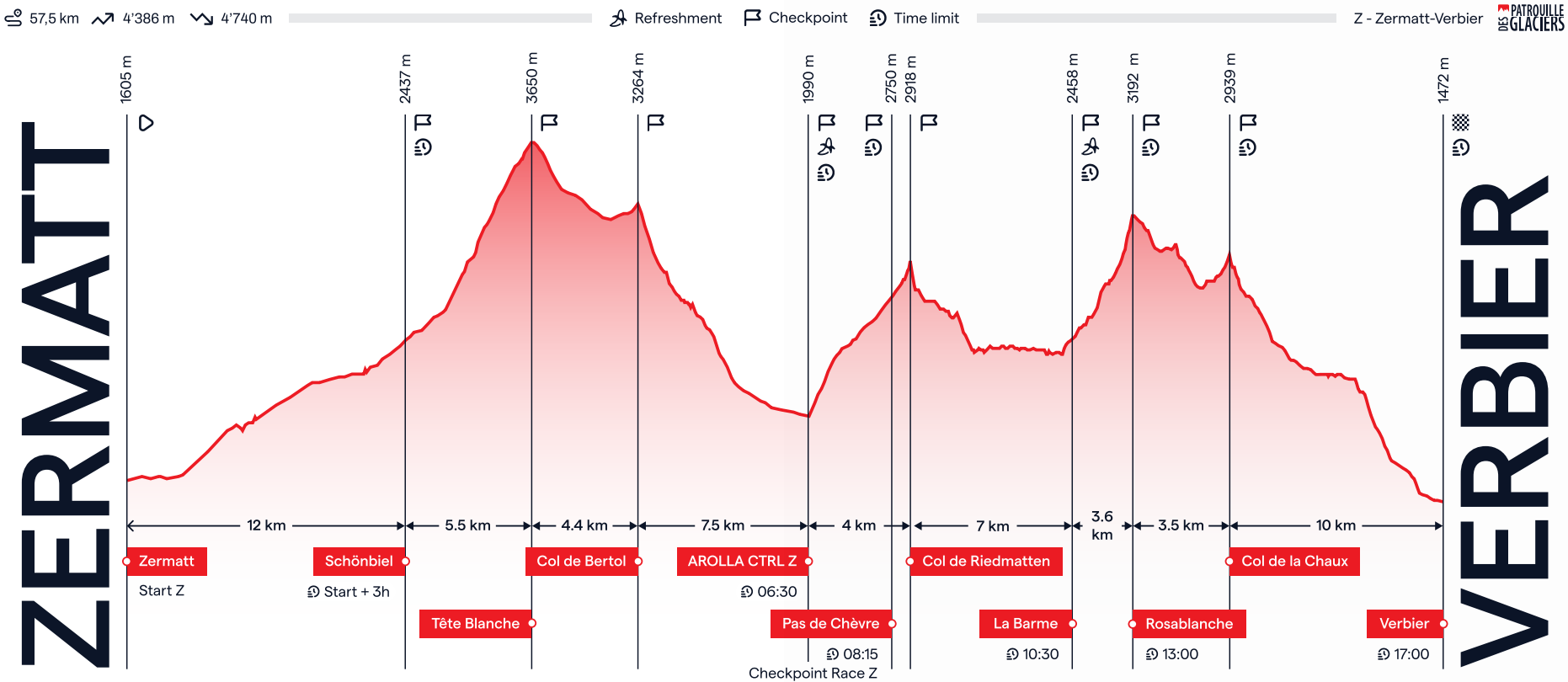
01:30

02:00

02:30

03:30

04:00



FR Les informations relatives aux distances et aux dénivelés sont données à titre indicatif. Elles peuvent légèrement varier en fonction du parcours défini le jour de la course (p. ex. modification du parcours pour des raisons de sécurité).

EN Information regarding distances and elevation are provided for informational purposes only. It may vary slightly depending on the route defined on the day of the race (e.g., route changes for safety reasons).

Départ des courses

Arolla

Avec le contrôle matériel déjà effectué (avancé)

- Les patrouilles ayant déjà récupéré leurs dossards lors du contrôle matériel avancé se rendent soit directement au départ à AROLLA par leurs propres moyens ou en utilisant le service des navettes depuis les casernes de SION.
- Des navettes circuleront dès **23:45 (1 navette chaque 30 minutes) depuis :**
 - EVOLÈNE (arrêt à proximité du rond-point à côté de l’enseigne Coop).
 - LES HAUDÈRES (arrêt à proximité du pont à la sortie du village) pour transporter les participants au départ d’AROLLA.
 - Il n’est pas possible de réserver des places dans les navettes.
- En fonction de leur départ et selon le règlement, les patrouilles doivent être présentes **50 minutes** avant leur heure de départ sous la tente d’AROLLA avec leurs dossards.
- Une collation et un thé sont servis sous la tente d’AROLLA aux patrouilleurs dès 02:30.

Restriction temporaire de la circulation routière sur la route LES HAUDERES - AROLLA

La circulation routière sera temporairement restreinte et fermée à la circulation aux horaires suivants :

Course A1 :
Fermeture : mardi 14.04.2026 – 12:00, au plus tard 16:00.
Ouverture : mercredi 15.04.2026 – 12:00, ou dès que possible.

Course A2 :
Fermeture : vendredi 17.04.2026 – 12:00, au plus tard 16:00.
Ouverture : samedi 18.04.2026 – 12:00, ou dès que possible.

En cas de report de course, l’horaire sera adapté en conséquence.
Nous invitons les participants à utiliser le service des navettes pour se rendre au départ d’AROLLA.

Il n’y a aucune places de parking prévues pour les patrouilleurs / spectateurs à Arolla.

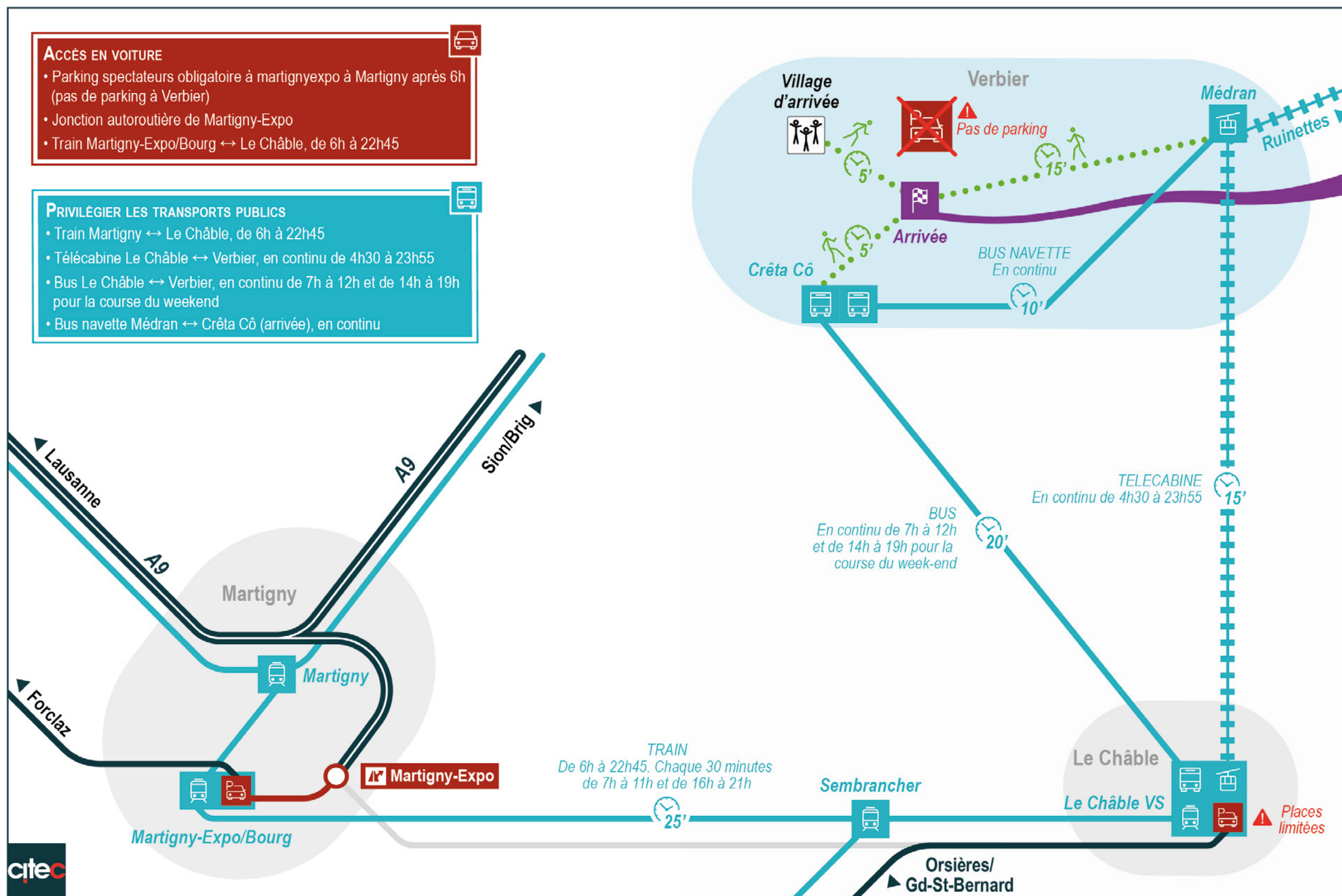
Cérémonie formelle

La cérémonie est conduite par l’Aumônier du bataillon de sauvetage 1, la Capitaine Sophie Maillefer.

	1ère cérémonie	2ème cérémonie
Début	02:40	04:10
Message des autorités politiques	02:40	04:10
Message du Chef de base	02:43	04:13
Aumônier militaire bat sauv 1	02:46	04:16
Hymne national	02:48	04:18
Fin	02:50	04:20



Mobilité



Mobilité

Afin de profiter pleinement de l'événement, nous vous recommandons d'anticiper votre venue.

Nous vous encourageons à **utiliser les transports publics** pour rejoindre Verbier (**aucun parking public à Verbier**). Le train et les liaisons régionales offrent une solution fiable, confortable et respectueuse de l'environnement. Des renforts sont planifiés.

En planifiant votre trajet et en privilégiant les transports publics, vous faites le choix de la simplicité, de l'efficacité et d'un engagement concret en faveur de l'environnement. Nous nous réjouissons de vous accueillir à Verbier !

Accès transport en commun :

- Tous les participants bénéficient d'un voyage gratuit en transports publics à l'aller depuis leur lieu de domicile en Suisse jusqu'à SION ou ZERMATT et au retour depuis VERBIER, en 2e classe par l'itinéraire usuel via le rayon de validité de l'AG (bon de réduction et informations envoyés aux chefs de patrouilles une semaine avant la course).
- Une réduction de 50% sur le prix d'achat du titre de transport public pour le trajet aller et retour au départ d'un lieu de domicile en Suisse jusqu'à ZERMATT, AROLLA ou VERBIER (inclus le trajet VERBIER – LE CHÂBLE) destinée pour 3 membres de l'entourage du patrouilleur, aux dates de l'événement (offre limitée – Bon de réduction et informations envoyés aux chefs de patrouilles).
- Trajet d'environ 40 minutes entre Martigny et Verbier.
- Consultez la page dédiée sur le site des CFF : cff.ch/pdg.

Accès voiture :

- **Aucun parking public à Verbier pour les spectateurs.**
- **Parkings gratuits** pour les spectateurs à Martigny-Expo : sortie autoroute de Martigny-Expo.
Train toutes les 30 minutes de 07:00 à 11:00 pour Le Châble et de 16:00 à 21:00 pour Martigny.
- Renforcement de la télécabine avec des bus de/vers l'arrivée de 07:00 à 12:00 et de 14:00 à 19:00 le weekend.
- Parkings au Châble avant 06:00. Dès 06:00, aucune place n'est assurée au Châble et il est nécessaire de se stationner en aval (Martigny, ou Sembrancher pour les personnes venant de l'Entremont/Grand-Saint-Bernard).

En station :

- L'arrivée est à 15 minutes à pied de la télécabine.
- Bus navette gratuit entre l'arrivée et la télécabine en continu.
- Bus urbain de la station selon horaire en ligne.
- Télèverbier pour le mercredi 15 avril & samedi 18 avril 2026 :
 - Le Châble-Verbier en continu de 04:30 à 23:55
 - Médran : dès 04:30
 - Funitel (Funispace) : dès 04:45
 - Jumbo : dès 05:00
- Les caisses du Châble et de Médran seront ouvertes dès 04:30.
- La caisse de la Chaux sera ouverte dès 05:00.
- Des contrôles de stationnement seront effectués par la police.

Tarifs Hiver 25-26	Standard			Super-Indigène		
	Adulte	Jeune	Enfant	Adulte	Jeune	Enfant
	1949 - 2000	2001 - 2010	2011 - 2018	1949 - 2000	2001 - 2010	2011 - 2018
Depuis Le Châble						
1 jour ski rando 4V	55	47	28	44	37	22
A/R Le Châble - Ruinettes	38	34	19	38	34	19
Depuis Verbier						
1 jour ski rando 4V	55	47	28	44	37	22
A/R Verbier - Ruinettes	25	21	13	25	21	13

Arrivée à Verbier

- Dès votre arrivée à VERBIER, les patrouilleurs sont pris en charge par le personnel militaire.
- Ensuite, contrôle du matériel, contrôle antidopage par sondage et rétablissement.
- Les patrouilleurs récupèrent leurs bagages dans la salle du centre sportif.
- 14:30 proclamation des résultats et remise des prix au village PdG.
- 17:00 fin du chronométrage.

Le billet CFF est valable depuis VERBIER jusqu'au domicile du patrouilleur en Suisse. Le trajet via la télécabine VERBIER – LE CHÂBLE est inclus dans l'offre.

La commune de Val de Bagnes a mis en place un nouveau concept de mobilité pour l'édition PdG 2026.

Nouveautés :

- Le Village PdG est désormais une zone sans argent liquide (cashless).
- Lors de l'arrivée à VERBIER, le personnel vous remettra un bracelet cashless rechargeable. Ce bracelet contient un crédit de 10 CHF qui vous permettra dès l'activation d'obtenir votre plat du patrouilleur ou autre subsistance au sein du village PdG.
- Des stands d'informations sont à votre disposition pour la recharge de votre bracelet soit en argent liquide ou par TWINT / carte de crédit.
- Le solde vous est remboursé à la fin de la manifestation soit sur votre compte TWINT ou carte de crédit. Les personnes ayant chargé le bracelet avec de l'argent liquide, sont priées de se rendre au poste d'information qui procédera au remboursement du solde.

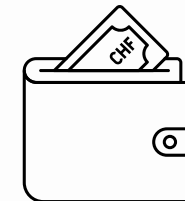
Système de paiement à Verbier

Cet événement est entièrement no-cash. Voici comment régler vos consommations :



Par TWINT et par carte

Paie tes consommations par **TWINT** ou **carte bancaire** dans tous les points de vente, ou opte pour un bracelet cashless disponible aux caisses.



En cash

Le cash n'est pas accepté aux stands. Rends-toi aux caisses pour obtenir un **bracelet cashless rechargeable** avec du cash.



Remboursement du solde du bracelet

Si tu as chargé par TWINT ou carte : Le solde est remboursé automatiquement sur ton compte dans les jours qui suivent la manifestation.

Si tu as chargé en cash : Scanne le QR ci-dessous (ou copie le lien internet) et complète le formulaire de remboursement.



jmco.ch/refund

Les remboursements sont effectués dans les 15 jours suivant la manifestation.



Suivez-nous !



Commandement de la Patrouille des Glaciers
Rue du Catogne 7
1890 Saint-Maurice

pdg.ch



**SCHWEIZER ARMEE
ARMÉE SUISSE
ESERCITO SVIZZERO
ARMADA SVIZRA**